

MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2023

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion pour le présent règlement a été donné le 18 septembre 2023.

POUR CES MOTIFS, il est donné par Monsieur Sylvain Claveau, le dépôt du projet de règlement 2023-05 remplaçant le règlement 2021-04 sur la gestion contractuelle.

7. **2023-193**

ACHAT TRACTEUR À PELOUSE

Sur proposition de Monsieur Marc Lajoie appuyé par Monsieur Sylvain Claveau et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise l'achat d'un tracteur à pelouse TORO modèle 75759 chez P. Labonté et Fils au montant de 5800\$ avant tx. Les fonds pris au surplus non affecté.

Mention : Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires du conseiller #5 Gervais Morissette.

8. **2023-194**

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Sylvain Claveau, déclare la clôture de l'assemblée à 19h17.

Magella Roussel, maire

Tammy Caron,
Directrice générale et greffière-
trés., DMA

Approbation des résolutions

Je, *Magella Roussel*, maire de la Municipalité de St-Joseph-de-Lepage, approuve les résolutions votées lors de la séance extraordinaire du 18 septembre 2023 à 19h00, tenue au Centre Lepageois.

En signant ce document, cela équivaut à la signature et à l'approbation de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes : _____, le tout conformément à l'article 142 du Code municipal.

Magella Roussel, maire